CANTON DE VAUD

COMMUNE DE PAYERNE

MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION à la Rue des Berges

Echelle 1:500

Coordonnées moyennes :
561'400 / 185'370

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 5.12.2006

Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumise à l'enquête publique du 8.12.2006 au 8.01.2007

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adoptée par le Conseil communal dans sa séance du 26.04.2007

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvée préalablement par le Département compétent :

Lausanne, le : 25 JUIN 2007

Le chef du Département :

Mise en vigueur, le :

25 JUIN 2007

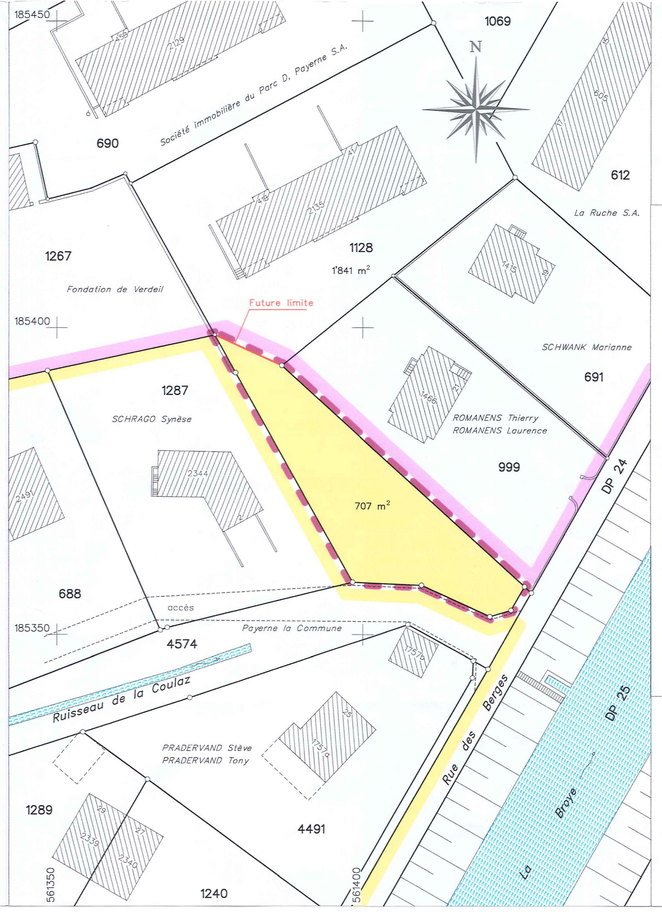

SITUATION 1:10'000

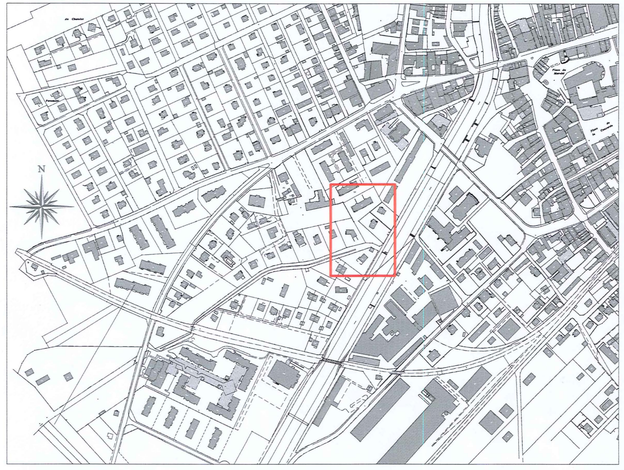

LEGENDE

- zone urbaine non contiguë 2
- zone de villas

} zones légalisées (inchangées)

- périmètre de la modification du PGA
- passe de la zone urbaine non contiguë 2 à la zone de villas

REGLEMENT

Art. 1 : Le périmètre concerné par la présente modification du plan général d'affectation (PGA) est régi par les dispositions du règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions, zone de villas.

Art. 2 : En application de l'art. 43 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15.12.1986, le degré de sensibilité II est attribué à ce périmètre.

Art. 3 : La présente modification sera approuvée préalablement, puis mise en vigueur par le Département compétent. Elle annule et remplace toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

Propriétaire et surface :

Parcelle 1128	BIANCHI Alexandre	
bâtiment 2135	347 m²	
place-jardin	2'201 m²	dont 707 m² à passer en zone de villas
total	2'548 m²	

Payerne, le 28 novembre 2006

Bureau technique
Michel PERRIN
Ingénieur – géomètre officiel
1530 PAYERNE
Tél. 026/662-41-11 Fax: 026/662-41-12

D.1994.2 / RF